Nations Unies S/PV.5040



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5040e séance

Samedi 18 septembre 2004, à 15 h 35

New York

Président :	M. Yáñez-Barnuevo	(Espagne)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	États-Unis d'Amérique	M. Danforth
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général présenté en application des paragraphes 6 et 13 à 16 de la résolution 1556 (2004) (S/2004/703)

04-51530 (F)

La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général présenté en application des paragraphes 6 et 13 à 16 de la résolution 1556 (2004) (S/2004/703)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Erwa (Soudan), prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom des membres du Conseil, je me félicite de la présence du Secrétaire général Kofi Annan à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 6 et 13 à 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, document S/2004/703.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2004/744, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, la Roumanie, l'Espagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2004/739 qui contient une lettre datée du 16 septembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité, par les représentants de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais tout d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. Baali (Algérie) : L'Algérie suit avec une extrême attention et une profonde préoccupation l'évolution de la situation au Darfour et ses conséquences sur les populations civiles confrontées à une crise humanitaire sans précédent. Elle la suit avec d'autant plus d'attention et de préoccupation que la tragédie qui s'y déroule affecte un pays et des populations que lient au mien des relations fraternelles d'une densité exceptionnelle. Les indicibles souffrances et les drames que vivent au quotidien ces populations nous interpellent donc avec force et c'est notre ardent désir et notre objectif prioritaire qu'il y soit, au plus tôt, mis fin.

C'est pour cela que, présente et active aussi bien au sein de la Mission d'observation de l'Union africaine au Darfour qu'au niveau du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine où elle siège, l'Algérie ne ménage pas ses efforts tant au plan humanitaire qu'au plan politique avec la discrétion et l'efficacité qui caractérisent son action pour que la paix et la stabilité soient restaurées dans cette partie du Soudan et que les populations déplacées puissent retourner dans la sérénité et la sécurité dans leurs foyers.

C'est dans cet esprit que, dès le départ, elle a apporté son plein soutien aux efforts de l'Union africaine, convaincue que le Président Obasanjo, qui s'est pleinement investi dans la recherche d'une solution politique, parviendra à rapprocher les points de vue entre les parties concernées et qu'elle maintient un contact permanent avec le Gouvernement soudanais pour s'assurer de sa pleine coopération avec l'ONU et l'Union africaine, car nous le savons tous, il n'est pas d'alternative à la coopération active du Gouvernement soudanais pour apporter, avec l'appui de l'Union africaine et de la communauté internationale, un terme au calvaire des populations du Darfour.

Elle s'est ainsi sentie renforcée dans sa conviction que l'Union africaine était l'organe le plus

approprié pour traiter du règlement de la crise dans toutes ses dimensions lorsqu'un accord sur les questions humanitaires a été obtenu, le 1er septembre dernier, entre les parties et encore plus, après que le Gouvernement soudanais eut, lui-même, pris l'initiative de demander à l'Union africaine de renforcer sa présence au Darfour, comme l'a confirmé la lettre en date du 7 septembre adressée par le Président de la Commission africaine au Secrétaire général de l'ONU.

De plus, aussi bien le Secrétaire général que le Représentant spécial ont fait état de progrès importants réalisés au Darfour tout en relevant, il est vrai, des lacunes et M. Pronk a même rendu hommage, dans cette salle, au Gouvernement soudanais pour les progrès accomplis et la bonne volonté dont il fait preuve dans sa relation avec l'ONU.

En raison des avancées obtenues et au vu du rapport du Secrétaire général (S/2004/703), nous nous attendions donc tout naturellement à ce que le Conseil de sécurité prenne acte des progrès réalisés et exhorte le Gouvernement soudanais à faire plus d'efforts dans les domaines où des insuffisances ont été relevées, notamment dans le domaine sécuritaire qui constitue une source de préoccupation légitime pour la communauté internationale dans son ensemble, quitte à lui fixer des paramètres rigoureux à respecter.

Nous nous attendions également à ce que le Conseil de sécurité appelle les groupes rebelles à faire davantage d'efforts pour parvenir à un règlement juste et définitif de la crise et à ce que, emboîtant le pas à l'Union africaine, qui en a décidé ainsi, il appelle au cantonnement des forces rebelles dans les sites mutuellement agrées, simultanément avec le désarmement par le Gouvernement soudanais des milices armées.

Nous ne nous attendions donc pas, parce que ni le Secrétaire général, ni son Représentant spécial ne l'avaient recommandé, et parce qu'il nous avait semblé qu'une dynamique de coopération s'était substituée à l'esprit de confrontation, à ce que le Conseil de sécurité brandisse de nouveau la menace de recours aux sanctions contre le Gouvernement soudanais.

Or, le texte qui se trouve devant nous aujourd'hui pose problème, et cela, en dépit des améliorations qui y ont été apportées et ceci pour les raisons suivantes.

Il ne fait pas, de notre point de vue, véritablement justice au Gouvernement soudanais, qui a pris des initiatives et mené des actions qui vont dans le sens souhaité et ne met en exergue que les défaillances relevées.

Il prévoit la possibilité de recourir à des sanctions contre le Soudan, non pas seulement en cas de non-application de la résolution du Conseil de sécurité mais de non-coopération avec l'Union africaine concernant l'extension du mandat et cela alors même que le Soudan a lui-même officiellement demandé l'extension et le renforcement du mandat de la mission africaine au Darfour et qu'il s'est engagé sur la voie d'une coopération sérieuse avec l'ONU pour la mise en œuvre de la résolution 1556 (2004) et avec l'Union africaine pour l'élargissement de sa présence au Darfour.

Enfin, ce texte appelle à la création d'une commission internationale d'enquête chargée de déterminer si un génocide a été commis au Darfour alors que, par souci d'efficacité et pour faire face à l'urgence et à la gravité de la crise, la communauté internationale, comme en témoignent les déclarations du Secrétaire général et du Secrétaire d'État des États-Unis, avait sagement mis de côté, tout au moins pour l'instant, la question de savoir si un génocide s'était produit ou non, pour ne pas perturber, pour ne pas compromettre l'acheminement de l'assistance humanitaire et les efforts en cours de l'Union africaine visant à parvenir à un règlement politique.

Ce sont là trois points fondamentaux sur lesquels nous aurions souhaité que les coauteurs du projet de texte fassent montre de la même compréhension et de la même flexibilité dont ils ont fait preuve, et nous les en remercions, concernant d'autres aspects du projet, en particulier en clarifiant et en consacrant le rôle dirigeant de l'Union africaine qui nous tenait particulièrement à cœur, en supprimant certaines mesures qui auraient constitué des atteintes inacceptables à la souveraineté du Soudan, telles que le survol sans restrictions de son territoire, et en soulignant enfin la nécessité de respecter l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Soudan.

Un surcroît de flexibilité aurait permis au Conseil d'adopter une position unifiée face à la crise du Darfour, car nous avons besoin, je le souligne, de parler d'une seule voix quand une tragédie de

l'ampleur de celle que connaît le Darfour nous interpelle et d'agir ensemble pour y mettre un terme. Cela n'a été malheureusement pas le cas et c'est pour cela que tout en nous félicitant de certains éléments hautement positifs dans le projet de résolution, nous allons nous abstenir sur ce texte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/2004/744.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Bénin, Brésil, Chili, France, Allemagne, Philippines, Roumanie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Algérie, Chine, Pakistan, Fédération de Russie

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : Par 11 voix pour, avec quatre abstentions et zéro voix contre, le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1564 (2004).

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie suit avec attention la délicate situation politique et humanitaire dans la province soudanaise du Darfour. Nous souscrivons à l'avis du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à celui de son Représentant spécial, M. Jan Pronk, quant à son évolution complexe.

Le Gouvernement soudanais a pu faire un certain nombre de progrès dans l'exécution des obligations qui lui incombent en application de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, essentiellement en matière humanitaire.

Il reste toutefois encore beaucoup à faire pour que la situation soit normalisée en matière de sécurité, de désarmement des Jinjawid et des autres groupes armés illégaux. Il est indispensable d'assurer une protection efficace de la population civile au Darfour. La principale responsabilité en la matière incombe toujours aux autorités soudanaises. Les rebelles doivent eux aussi honorer leurs obligations.

Le Conseil de sécurité est appelé à réagir à la requête des membres de l'Union africaine et à pleinement appuyer leurs efforts en vue de superviser la mise en œuvre de la résolution 1556 (2004) et les accords conclus avec l'Organisation des Nations Unies. Nous constatons des progrès en la matière dans le dialogue entre l'Union africaine et Khartoum et nous espérons que cela débouchera bientôt sur des résultats concrets. Il importe également de continuer d'appuyer le processus d'Abuja et de Naivasha afin d'aboutir à un règlement pacifique global au Soudan.

La délégation russe a adopté une démarche constructive lors des travaux en vue de parvenir à un accord sur le projet de résolution, qui reprend ces éléments de principe. Nous sommes convaincus que la menace de sanctions est loin d'être le meilleur moyen d'engager Khartoum à respecter ses obligations vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies. Nous devrions pour ce faire recourir à des méthodes diplomatiques approuvées.

De même, nous estimons qu'il est contre-productif d'allier l'imposition de sanctions aux efforts de paix déployés par l'Union africaine. Nous devons respecter strictement les dispositions contenues dans le Chapitre VIII de la Charte sur la coopération avec les organisations régionales.

Malheureusement, les auteurs du projet n'ont pas tenu compte de nos principales préoccupations, malgré les améliorations apportées au texte lors des consultations. Face à une telle situation, la délégation russe n'a pu apporter son appui au document. La Russie continuera de promouvoir activement – même au sein du Conseil de sécurité – une rapide stabilisation de la situation au Darfour et au Soudan dans son ensemble.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis ces quelques derniers mois, la situation dans le Darfour s'améliore graduellement et évolue dans la bonne direction grâce : aux efforts conjoints de toutes les parties, en particulier de l'Union africaine; au Communiqué commun publié le 3 juillet par les autorités soudanaises et le Secrétaire général Kofi Annan; et surtout à la signature du Plan d'action par le

Ministre soudanais des affaires étrangères et par le Représentant spécial du Secrétaire général, début août. Le Gouvernement soudanais a montré qu'il était sincèrement déterminé à résoudre le problème en adoptant de nombreuses mesures à cette fin. On ne saurait nier cet état de fait.

Dans ces circonstances et compte tenu de la complexité du problème du Darfour, le Conseil de sécurité et la communauté internationale devraient s'attacher à encourager les autorités soudanaises à poursuivre leur coopération, au lieu de faire l'inverse. Nous devrions apporter tout notre appui à l'Union africaine dans ses efforts de médiation au lieu de lui compliquer la tâche. Nous devrions œuvrer à la conclusion rapide d'un accord entre le Gouvernement soudanais et les rebelles aux fins d'une solution politique au lieu d'envoyer un mauvais message et de rendre les négociations plus difficiles. Nous devrions accroître l'aide humanitaire destinée au Darfour au lieu de créer une situation qui risque de bloquer l'acheminement des secours et de l'aide.

Pour toutes ces raisons, la délégation chinoise nourrit de très grandes réserves à l'égard de la résolution qui vient d'être adopté. Nous craignons qu'elle ne contribue pas à régler le problème. Mais étant donné que l'une des priorités actuelles des travaux du Conseil est d'aider l'Union africaine à se déployer davantage dans le Darfour, ce qui traduit le vœu de l'Union africaine et du Secrétaire général et fait l'objet d'un large consensus, la délégation chinoise s'est abstenue de bloquer l'adoption du projet de résolution.

Le Gouvernement chinois se félicite grandement des efforts considérables et précieux qui sont déployés par l'Union africaine pour trouver une solution au problème. Nous sommes favorables à l'extension du déploiement de l'Union africaine dans le Darfour et engageons vivement la communauté internationale à fournir toute l'assistance possible à cette fin. Nous restons convaincus que seul un règlement politique conclu dans le cadre de négociations conduira au règlement définitif de la crise du Darfour. Nous espérons donc que le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles accéléreront les pourparlers politiques afin d'aboutir au plus vite à un accord intégral.

Il importe que la communauté internationale prenne des mesures énergiques pour instaurer les conditions favorables à ces pourparlers. Mais la communauté internationale doit aussi exhorter le Gouvernement soudanais non seulement à renforcer la sécurité dans le Darfour, mais également à s'acquitter de tous les engagements qu'il a pris concernant l'assistance. Les pays donateurs qui en ont les capacités devraient, en particulier, fournir toute l'aide dont ils sont capables. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons sauver les vies des personnes en détresse.

Enfin, nous avons pris acte de ce que les auteurs ont maintes fois indiqué que la menace de sanctions ne sera pas automatiquement mise à exécution. Je tiens à réaffirmer que la position de la Chine à l'égard des sanctions n'a pas changé. Nous continuons de penser qu'au lieu d'aider à résoudre ces problèmes complexes, les sanctions risquent de les compliquer davantage.

M. Danforth (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Depuis qu'il m'a choisi pour être son envoyé spécial il y a plus de trois ans, je me suis très souvent entretenu avec le Président Bush au sujet du Soudan. Il m'a téléphoné hier après-midi pour me demander de faire part au Conseil de ses vues très fermes à propos de la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité. Il a dit que la situation dans le Darfour était une catastrophe qui exigeait de toute urgence l'examen du Conseil. Il a souligné l'importance d'une mission élargie de l'Union africaine, qu'il nous demande de soutenir par le biais de cette résolution et sur le plan logistique. Il a demandé à la communauté internationale d'honorer toutes ses promesses d'aide humanitaire à la population du Darfour. Il a déclaré qu'à long terme, la sécurité dans le Darfour dépend du succès des pourparlers de paix à Abuja et de l'aboutissement rapide des négociations de Naivasha. En somme, le Président Bush m'a demandé de communiquer son soutien énergique à nos travaux de cet après-midi.

La résolution poursuit trois objectifs. Premièrement, à travers elle, le Conseil de sécurité appuie de tout son poids l'Union africaine dans la conduite d'une mission élargie dans le Darfour. Elle invite la communauté internationale à prêter tout son appui à l'Union africaine et aux efforts du Président Obasanjo. Deuxièmement, elle demande l'aboutissement immédiat des négociations de Naivasha et d'Abuja, qui est primordial pour créer un Soudan pacifique, prospère et uni. Troisièmement, elle engage vivement la communauté internationale à honorer toutes les promesses d'aide humanitaire à la population du Darfour.

Si nous intervenons aujourd'hui, c'est parce que le Gouvernement soudanais ne s'est pas pleinement conformé à la résolution précédente, la 1556 (2004), adoptée le 30 juillet. La résolution d'aujourd'hui exige du Gouvernement soudanais qu'il joigne le geste à la parole s'agissant de sa promesse verbale d'accepter un nombre accru d'observateurs de l'Union africaine. La résolution indique aussi que si le Gouvernement soudanais continue de persécuter sa population et ne coopère pas pleinement avec l'Union africaine, le Conseil devra envisager des sanctions à son encontre ainsi qu'envers les individus responsables de ce désastre.

La résolution est le résultat de négociations. Elle est l'expression du vœu de certaines délégations de reconnaître que le Gouvernement soudanais a rempli une partie de ses engagements concernant l'accès de l'aide humanitaire. Mais personne ne doit se faire la moindre illusion quant aux raisons pour lesquelles le Gouvernement soudanais s'est acquitté de cet engagement. S'il l'a fait, c'est à cause de l'intense pression exercée par la communauté internationale et s'il l'a fait, ce n'est qu'avec beaucoup de réticence et de nombreux retards qui ont empêché une réponse humanitaire efficace et immédiate.

La crise au Darfour est particulièrement grave pour deux raisons. Premièrement, elle constitue la plus grande catastrophe humanitaire qui frappe le monde actuellement, sachant qu'elle a déjà fait plus de 50 000 morts, déplacé plus d'un 1,2 million de personnes et qu'elle s'est traduite par des viols et des humiliations pour des centaines de milliers d'autres. Plus de 2,2 millions de personnes ont, d'une façon ou d'une autre, pâti des mesures prises par le Gouvernement soudanais. Et je prends note avec inquiétude que, dans un récent rapport, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) met en garde contre une aggravation possible de la crise humanitaire dans les prochaines semaines.

Deuxièmement, le désastre au Darfour a entièrement été causé par l'homme. Contrairement aux catastrophes naturelles, telles que les cyclones et la sécheresse, la tragédie au Darfour aurait pu tout à fait être évitée. Elle est le résultat d'une réaction excessive du Gouvernement face à une rébellion, d'une volonté de se venger, de persécuter et de briser la volonté de tout un peuple.

Même après que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1556 (2004), les violences au Darfour ont persisté. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Pronk, a indiqué que les milices armées continuent de menacer les civils. M. Pronk a signalé que, dans la deuxième moitié d'août, les rebelles ont attaqué des villages dans la région de Yassin, tuant plus de 50 personnes. Il a précisé que certains villages avaient été attaqués à trois ou quatre reprises. Certains ont été pillés, d'autres totalement détruit. Il a indiqué que l'on signalait des attaques régulières contre des villages dans le Darfour occidental, y compris à Nertiti et Masterti. Il a également déclaré que des vols et des attaques sexuelles étaient signalés dans toute la région. Il a fait remarquer que le Gouvernement avait refusé l'accès au camp de Kalma aux travailleurs humanitaires et a critiqué le refus du Gouvernement de nommer les auteurs de ces crimes. Enfin, M. Pronk a parlé de la grande peur que la population du Darfour éprouve à l'égard du Gouvernement soudanais et de ses forces de police. Avec à ce jour plus de 400 villages détruits, ces craintes sont plus que justifiées.

Le Secrétaire d'État de la Norvège, M. Helgesen, s'est rendu au Soudan et au Tchad du 2 au 6 septembre et est arrivé aux mêmes conclusions. Les membres de la Commission du cessez-le-feu de l'Union africaine l'avaient informé que des hélicoptères et des bombardiers soudanais avaient récemment été impliqués dans plusieurs attaques récentes contre des villages du Darfour. À un moment donné, la délégation norvégienne a même vu un hélicoptère de combat M-24 du Gouvernement soudanais décoller d'Al-Fasher. Par la suite, la délégation a appris que cet hélicoptère avait probablement participé à une attaque contre un village.

Les conclusions de M. Pronk et de M. Helgesen correspondent aux résultats d'une enquête menée récemment par le Département d'État des États-Unis. Pour compiler les données, des responsables du Département d'État ont interrogé 1 136 réfugiés sélectionnés au hasard se trouvant dans 19 endroits de la partie orientale du Tchad. Soixante et un pour cent d'entre eux avaient été témoins de l'assassinat d'un membre de leur famille. Quatre-vingts pour cent avaient assisté à la destruction de leurs foyers. Les enquêteurs ne cessaient d'entendre les mêmes récits : des aéronefs du Gouvernement lancent l'attaque en bombardant des villages; des soldats du Gouvernement arrivent en camions suivis par les Jinjawid à cheval. Ils

encerclent les villages puis les investissent, toutes armes dehors. Ils tirent et lancent des bombes sur les villageois en fuite. Ils pillent et détruisent les villages, accompagnant souvent ces actes de destruction d'injures et d'insultes ethniques. Ils ne laissent dans leur sillage que la destruction et la mort. Mais surtout, 9 réfugiés sur 10 ont dit n'avoir constaté aucune activité de la part des rebelles dans les zones soumises à ces attaques impitoyables du Gouvernement et des Jinjawid.

Il s'agit d'actes de violence et de terreur aveugles. Le Secrétaire d'État Powell a récemment déclaré au Congrès que ces faits amènent les États-Unis à conclure qu'il se pourrait que le Gouvernement soudanais encourage et commette un génocide. À la lumière de ces faits, nous attendons du Gouvernement soudanais qu'il facilite sans délai une présence accrue de l'Union africaine au Darfour et qu'il respecte les autres dispositions de la résolution qui vient d'être adoptée.

Nous prenons acte de la lettre du Représentant permanent du Soudan promettant la pleine coopération de son gouvernement avec l'Union africaine. Nous notons également que les promesses antérieures faites sur papier par le Gouvernement soudanais ne se sont pas concrétisées. Le Gouvernement soudanais se doit de mettre un terme à la tragédie du Darfour. Nous attendons de lui qu'il le fasse.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution adopté par le Conseil aujourd'hui, et j'aimerais en expliquer les raisons.

Le 30 juillet de cette année, le Conseil a adopté la résolution 1556 (2004). Dans la semaine qui a suivi l'adoption de cette résolution, le Gouvernement soudanais et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Pronk, ont approuvé le Plan d'action du Darfour. Ce Plan reconnaissait que le Gouvernement soudanais ne serait peut-être pas en mesure de respecter toutes les exigences de la résolution 1556 (2004) dans les 30 jours.

Dans l'exposé qu'il a fait au Conseil le 2 septembre (voir S/PV/5027), M. Pronk a fait un rapport positif sur 10 des 12 domaines dans lesquels le Gouvernement avait fait des progrès. Pour deux domaines, le Représentant spécial du Secrétaire général signalait que le Gouvernement n'avait pas respecté ses engagements. Dans l'ensemble, l'acheminement de l'aide humanitaire s'était amélioré et les choses semblaient évoluer dans le bon sens. Le Gouvernement soudanais était pleinement engagé dans un processus de coopération avec l'Union africaine. Les pourparlers de paix avaient commencé à Abuja. Il fallait encourager cette tendance.

Cependant, le projet de résolution présenté par les auteurs ne correspondait ni au rapport du Secrétaire général, ni à l'exposé fait par le Représentant spécial. Il ne faisait pas état des progrès accomplis. On nous avait dit que l'objet central du projet de résolution était de renforcer le rôle de l'Union africaine, mais les dispositions du projet de résolution initial ne traduisaient pas cet objectif central.

Quoi qu'il en soit, la délégation pakistanaise a poursuivi les négociations de façon constructive, et nous avons fait des propositions afin d'améliorer les dispositions du projet de résolution et de le rendre équilibré. Nous nous félicitons de ce que plusieurs de ces suggestions ont été reprises dans le texte final, y compris la reconnaissance des mesures prises par le Gouvernement soudanais pour améliorer l'accès humanitaire, l'accent accru mis sur les obligations des groupes rebelles et la réaffirmation de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Soudan qui, à notre avis, doivent être garanties inconditionnellement, conformément à la Charte. Nous nous félicitons tout particulièrement de ce qu'un accent accru a été mis sur le rôle central de l'Union africaine.

Néanmoins, nous avons dit clairement et d'emblée que le Pakistan ne peut pas avaliser le recours ou la menace du recours à des sanctions qui, à notre avis, seront inutiles dans cette situation. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus dans le vote sur la résolution 1556 (2004). Des progrès ayant été accomplis, il ne nous semblait ni justifiable ni nécessaire de menacer de sanctions le Gouvernement soudanais de manière explicite et exclusive, des sanctions d'une portée bien plus vaste et beaucoup plus rigoureuses quant à leurs conséquences potentielles que ce qui était prévu dans la résolution 1556 (2004). Nous avons craint également qu'outre le fait qu'elle était injuste, cette menace n'entraîne une réaction contreproductive, menaçant les secours humanitaires internationaux et sapant les efforts de médiation de l'Union africaine. Elle risquait également de durcir la position des rebelles, ce qui semble s'être déjà produit.

Le Pakistan convient que le Conseil de sécurité peut et doit faire œuvre utile. Nous pouvons le faire principalement en appuyant les efforts de l'Union africaine. C'est pourquoi nous attendons avec impatience la réunion du Conseil de sécurité avec le Président du Nigéria, Président en exercice de l'Union africaine, S .E. M. Olusegun Obasanjo, le 24 septembre.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de ce que le Conseil a adopté la résolution 1564 (2004). Elle traite de la situation au Darfour, situation qui, au moment où le Conseil a adopté la résolution 1556 (2004), était déjà dramatique et continue de l'être aujourd'hui.

Depuis la fin juillet, nous avons constaté certains progrès de la part du Gouvernement soudanais. Néanmoins, il convient de dire que ces progrès ont été d'une portée limitée et, ce qui est plus important encore, il n'y a pas eu de progrès vérifiables dans les domaines clefs indiqués dans la résolution 1556 (2004), tels que le désarmement des Jinjawid, la poursuite des auteurs des violations des droits de l'homme et la sécurité générale de la population et des personnes déplacées au Darfour.

Dans la résolution 1564 (2004), nous demandons encore une fois au Gouvernement soudanais de remplir ses responsabilités à l'égard de sa propre population et de respecter ses engagements en vertu de la résolution 1556 (2004). Nous sommes convaincus qu'il faut continuer à exercer des pressions pour atteindre cet objectif, mais nous voulons également poursuivre le dialogue avec le Soudan afin qu'il puisse honorer au mieux ses engagements.

À cet égard, nous tenons à féliciter le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Jan Pronk, pour le travail accompli, une tâche ardue et extrêmement délicate pour trouver l'équilibre entre pression et dialogue.

Nous estimons que le projet de résolution actuel maintient un bon équilibre. De même, c'est la raison pour laquelle l'Allemagne a décidé de se porter coauteur de la résolution. Nous sommes convaincus qu'il faudra maintenir la pression, y compris en brandissant la menace de sanctions, sans qu'elle ait pour autant un caractère automatique. Si nous étions revenus à la résolution 1556 (2004) à cet égard, cela aurait sapé la crédibilité du Conseil et aurait rendu un bien mauvais service à la population du Darfour, qui souffre déjà.

Nous pensons également qu'il est nécessaire d'instituer une commission d'enquête afin de mettre fin au climat d'impunité qui règne au Soudan et de rétablir la confiance, pour faire comprendre que justice sera rendue. Nous pensons que c'est important non seulement pour aujourd'hui, mais aussi que le fait de rendre la justice est un préalable à la reconstruction du pays et à la réconciliation, comme nous l'avons vu dans d'autres situations de crise.

Le point saillant de ce projet de résolution est néanmoins d'appuyer le rôle de l'Union africaine pour ce qui est de régler la situation au Darfour et d'obtenir la coopération du Gouvernement soudanais en dépêchant une mission élargie de l'Union africaine. Nous apprécions sincèrement la volonté de l'Union africaine de jouer un rôle encore plus important au Darfour et d'avoir offert sa coopération au Soudan. Le Gouvernement soudanais doit très rapidement saisir cette occasion et démontrer ainsi qu'il est disposé à accepter cette offre. Il a déjà pris une mesure en ce sens dans ses lettres au Conseil. Il doit à présent passer aux actes. L'Allemagne et l'Union européenne envisagent actuellement d'autres mesures d'appui à la mission de l'Union africaine.

Au cours des prochaines semaines, nous suivrons de très près l'évolution de la situation au Soudan. À la fin du mois, le Secrétaire général nous fera de nouveau un rapport. En décidant des mesures à prendre, nous ne devons pas oublier que notre rôle est avant tout d'épargner des vies, de faire respecter les engagements souscrits par toutes les parties et de réaliser une paix durable au Soudan. Nous devons être prêts donc à faire tout ce qui nous permettra d'accomplir cet objectif.

M. de La Sablière (France) : La France s'est prononcée en faveur du projet de résolution que les États-Unis ont présenté au Conseil. Nous l'avons toujours dit : nous devons poursuivre uniquement un seul objectif, sauver des vies humaines. Pour cela, le Conseil doit agir avec détermination et responsabilité, c'est le message d'ailleurs qui nous a été adressé à plusieurs reprises par le Secrétaire général, dont nous saluons la présence.

Avec détermination tout d'abord. Nous avons entendu le rapport de M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général. Des progrès ont été enregistrés sur le terrain, il nous l'a dit et le Conseil le reconnaît dans sa résolution 1564 (2004), mais nous ne pouvons naturellement nous en satisfaire. Nous

attendons en particulier, ainsi que le souligne aussi M. Pronk, que les milices Jinjawid soient désarmées au plus vite et que les auteurs des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire soient identifiés et punis.

Pour ce faire, le Conseil, comme l'ensemble de la communauté internationale, doivent inlassablement poursuivre leurs efforts et leurs actions. Cela exige de notre part une détermination sans faille. Nous devons agir avec le souci de l'efficacité pour sauver des vies humaines. La situation au Darfour, comme dans l'ensemble du Soudan, est complexe. Notre chemin est étroit. Rien ne peut se faire sans de fortes pressions. Nous devons aussi soutenir vigoureusement l'Union africaine. Son rôle est indispensable pour accompagner les exigences de la communauté internationale et favoriser la nécessaire coopération du Gouvernement soudanais.

La résolution 1564 (2004) répond, selon nous, à ces objectifs. Elle est donc pour la France un bon texte. La France aurait cependant souhaité que cette résolution recueille un nombre de votes positifs encore plus élevé. Nous sommes très attachés à l'unité du Conseil qui, dans cette crise, est à nos yeux essentielle. C'est en ayant présent à l'esprit cette volonté d'unité et de consensus que nous continuerons à travailler dans les jours et semaines qui viennent pour préparer notre prochain rendez-vous car le Conseil attend maintenant du Secrétaire général qu'il nous rende compte de l'application de la résolution 1564 (2004) d'ici la fin du mois, conformément à la résolution 1556 (2004).

Pour terminer, je souhaite souligner que cette résolution ouvre de nouveaux espoirs pour les populations civiles du Darfour. Nous formons le vœu, en effet, que le message très clair du Conseil sera bien entendu et bien compris par le Gouvernement soudanais, comme par toutes les parties impliquées dans cette crise. Nos exigences sont claires. Elles doivent être suivies d'effet et, comme je le disais il y a quelques instants, personne au Darfour, dans l'ensemble du Soudan et partout ailleurs ne doit douter que le Conseil continuera d'agir avec détermination.

M. Adechi (Bénin) : Le Bénin a voté pour le projet de résolution que le Conseil vient d'adopter et qui marque un nouveau tournant dans la mobilisation de la communauté internationale aux côtés du peuple soudanais, dans la recherche d'une solution rapide à la tragique crise humanitaire que connaît la région du Darfour. Tout au long des négociations, la délégation béninoise s'est efforcée de contribuer à forger le consensus sur la suite à donner au rapport du Secrétaire général dont nous saluons la présence.

Le rapport rendait compte de la situation au Darfour et de l'état d'exécution par le Gouvernement soudanais de ses obligations envers la communauté internationale. C'est pourquoi nous aurions souhaité l'unanimité du Conseil sur la question. Nous aurions également souhaité qu'une référence soit faite au Chapitre VIII de la Charte, afin de mettre en exergue la coopération et la concertation nécessaires entre l'ONU et les organisations régionales. La référence au secteur pétrolier dans le paragraphe 14 concernant la menace de sanctions nous a semblé nous éloigner du consensus qui aurait pu être élargi si les coauteurs du projet de résolution avaient accepté de la supprimer, compte tenu de la controverse et des interprétations controversées auxquelles elle donne lieu.

Cela dit, le Bénin s'accommode globalement de ce projet de résolution qui traduit la volonté du Conseil de sécurité de rester engagé pour presser les autorités soudanaises d'agir efficacement ou assainir la situation au plan sécuritaire et surtout pour faire cesser les exactions contre les populations civiles au Darfour. Nous soutenons fermement l'appel lancé aux pays donateurs en vue d'un accroissement de l'assistance humanitaire aux populations déplacées. Nous soutenons l'exigence du désarmement de toutes les milices et en particulier des Jinjawid. Nous soutenons la facilitation du retour volontaire de millions de personnes déplacées. Nous soutenons le soutien et l'appui conséquent au rôle dirigeant de l'Union africaine. Nous soutenons le désarmement des milices et de toutes les factions armées et la poursuite en justice des responsables des atrocités. Nous soutenons enfin la mise sur pied d'une commission d'enquête internationale sous les auspices de l'ONU.

Nous pensons que la communauté internationale est bien outillée pour jouer sa partition dans la recherche de solutions à la crise humanitaire car il est urgent d'arrêter l'hécatombe en cours au Darfour. La situation au Darfour est totalement inacceptable au regard de l'engagement renouvelé de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la dignité humaine, déniée à des millions de citoyens d'un pays membre à part entière de l'ONU et où les principes consignés dans la Charte ont proclamé leur foi dans les droits

fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine.

Nous saisissons cette occasion pour lancer à notre tour un pressant appel à toutes les parties soudanaises afin qu'elles collaborent activement avec l'Union africaine en acceptant le déploiement des observateurs militaires et des forces de protection en nombre suffisant pour assurer la sécurité de l'assistance humanitaire et faire progresser les négociations en cours à Abuja pour parvenir dans les meilleurs délais à un règlement politique du conflit au Darfour.

Nous engageons la communauté internationale à intensifier son assistance aux populations en péril pour sauver autant de vies humaines que possible au Darfour et à fournir à l'Union africaine le concours nécessaire pour permettre un règlement politique du conflit du Darfour et une gestion en conséquence du processus de paix.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de cette résolution et de la présence avec nous aujourd'hui du Secrétaire général qui a joué un rôle de tout premier plan sur cette question.

La situation au Darfour reste extrêmement grave, avec plus d'un million de déplacés. Les chiffres les plus récents suggèrent qu'il y a environ 2,5 décès par 10 000 personnes déplacées par jour. Cela signifie qu'il y a encore près de 8 000 personnes qui meurent chaque mois. Il y a de vastes implications pour la sécurité de la région. Il est donc juste et totalement cohérent avec les faits sur le terrain que le Conseil de sécurité soit à nouveau amené à examiner cette question dans le cadre du Chapitre VII de la Charte.

Le texte d'aujourd'hui reconnaît qu'il y a eu certains progrès de la part du Gouvernement soudanais en réponse à la résolution 1556 (2004). Nous nous félicitons vivement de cela, mais il reste encore beaucoup à faire, surtout en matière de sécurité. Le Royaume-Uni est convaincu que c'est principalement en réponse à la pression de la communauté internationale que ces progrès ont été réalisés. En réitérant la menace sans équivoque de prendre des mesures, le Conseil souligne notre engagement à voir le Gouvernement soudanais atteindre les objectifs que nous avons fixés et assumer ses responsabilités dont la plus élémentaire est de protéger ses propres citoyens.

Les rebelles doivent coopérer eux aussi. Cette résolution s'adresse également à eux. Ils ont des responsabilités, en a particulier pour le maintien de l'accès des organisation humanitaires. Cette résolution ne doit en aucun cas être interprétée comme fournissant aux rebelles une couverture pour des agissements inacceptables.

Nous nous félicitons de la contribution apportée par l'Union africaine jusqu'à présent et de l'élargissement de sa mission. Nous appelons tous les États Membres à fournir toute l'assistance requise.

Il y a eu de nombreux rapports crédibles faisant état de violations à grande échelle du droit international humanitaire au Darfour. Il est donc juste que le Conseil mette rapidement sur pied une commission d'enquête internationale visant à déterminer les faits. Il ne saurait y avoir d'impunité. Le individus responsables de graves violations du droit international humanitaire ou des droits de l'homme doivent être traduits en justice. Ceci s'applique à toutes les parties au conflit.

Quelles que soient les décisions prises par le Conseil, la responsabilité finale repose sur le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles. C'est pourquoi le Royaume-Uni regrette l'ajournement des pourparlers d'Abuja sans la signature du protocole humanitaire sur lequel les parties étaient tombées d'accord, le 2 septembre. Nous exhortons les deux côtes, et en particulier les groupes rebelles, à s'engager pleinement dans ces pourparlers lorsque ceux-ci reprendront, le mois prochain, afin d'aboutir à une résolution durable de la situation au Darfour. Ce n'est qu'avec une solution politique au Darfour et au [Nevasha] qu'il sera possible d'amener une paix durable au Soudan. Mon gouvernement – comme l'Union européenne plus généralement – est décidé à maintenir son appui à ces processus politiques.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil a voté pour la résolution 1564 (2004), avec l'idée que son objet principal était de sauver des vies au Darfour. Lorsque la résolution 1556 (2004) a été adoptée le 30 juillet 2004, notre délégation a déclaré que cette résolution serait la première d'une série de décisions que le Conseil prendrait en temps utile pour promouvoir la paix et la sécurité au Darfour, soulager les souffrances de plus d'un million de personnes et mettre fin à la catastrophe humanitaire dans cette région.

La résolution 1564 (2004) se concentre sur une partie de ces objectifs, en insistant sur la nécessité d'autres actions non ambiguës de la part du Gouvernement soudanais pour assumer sa responsabilité première d'apporter protection et sécurité à la population civile et de mettre un terme à l'action des milices; en mettant en avant, de façon adéquate, la question du retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées; et en lançant un nouvel appel à un soutien international d'urgence aux efforts humanitaires entrepris à la fois au Soudan et au Tchad. Nous notons avec intérêt que la résolution traite également la question des groupes rebelles soudanais. De plus, elle se félicite des mesures prises par le Gouvernement soudanais en ce qui concerne un accès accru de l'aide humanitaire.

Néanmoins, notre point de vue est que la résolution 1564 (2004) aurait pu reconnaître d'autres actions positives prise par le Gouvernement soudanais, comme l'ont souligné le Secrétaire général et son Représentant spécial, Jan Pronk – en particulier celles qui concernent les débuts du désarmement et l'amélioration de la sécurité dans certaines zones comprenant des personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que le déploiement de forces de police supplémentaires. Si le Conseil avait reconnu ces progrès, il serait mieux placé pour demander des mesures plus efficaces, particulièrement dans le domaine de la sécurité.

La résolution 1564 (2004) engage la communauté internationale à appuyer les efforts politiques et militaires entrepris par l'Union africaine dans le cadre de la crise au Darfour. Notre délégation se félicite de cet engagement clair, même si nous estimons que le Conseil aurait dû aller plus loin en faisant reposer les paragraphes concernés de la résolution sur le Chapitre VIII de la Charte. Nous sommes convaincus qu'une telle disposition serait non seulement facilement acceptable mais judicieuse et opportune à l'heure actuelle. Elle aurait fourni une base politique et juridique solide pour la coopération naissante entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans ce cas particulier.

En réalité, le recours excessif au Chapitre VII pour englober l'ensemble du dispositif de cette résolution – comme je l'avais déjà signalé lors de l'adoption de la résolution 1556 (2004) – court le risque de susciter un malentendu parmi toutes les parties concernées, y compris l'opinion publique internationale, qui pourrait comprendre que le règlement pacifique des conflits, ou même les négociations diplomatiques, ne font pas partie des options envisagées par le Conseil. Or les négociations menées à Abuja sous l'égide de l'Union africaine permettent au Conseil de continuer d'avoir des attentes positives.

En ce qui concerne la demande d'action immédiate sur la mise en place d'une commission d'enquête internationale, notre principal objectif reste d'éviter la récurrence des graves violations des droits de l'homme. Nous espérons vivement qu'il sera possible de mener l'enquête précise sur les récents événements hautement déplorables à un moment où l'Union africaine cherche à faire en sorte que toutes les parties soient engagées, voyant là le meilleur moyen de trouver une solution politique durable au conflit du Darfour.

Enfin, ma délégation partage l'interprétation selon laquelle il ne doit pas y avoir d'application automatique des mesures mentionnées au paragraphe 14, car le Conseil ne préjuge pas de la nature de la décision de fond qu'il sera amené à prendre en temps utile en mentionnant aujourd'hui les possibilités qui figurent dans la dernière partie de ce paragraphe.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili et je souhaite d'abord le féliciter à l'occasion de sa fête nationale, qui a lieu aujourd'hui.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili a voté aujourd'hui pour cette résolution dans le but de transmettre un message politique clair. Nous voulons que soient pleinement respectés les engagements pris par le Soudan et arrêter la catastrophe humanitaire dans la région du Darfour, conformément aux obligations qui lui incombent au titre de la résolution 1556 (2004) et du communiqué commun publié le 3 juillet avec le Secrétaire général. Tout en saluant dûment le fait que le Gouvernement soudanais a coopéré en accomplissant certaines des promesses faites, comme le reconnaît la résolution, celles relatives au désarmement des milices Jinjawid, à la protection de la population civile et à la traduction en justice des responsables des crimes humanitaires demeurent, malheureusement, en suspens.

En même temps, la présente résolution apporte un appui ferme au travail de l'Union africaine, tant à ses efforts visant à faciliter un accord politique entre le

Gouvernement et les groupes rebelles qu'au rôle de la mission de l'Union africaine. Nous nous félicitons vivement de ce que la mission sera élargie; ce qui est compatible avec l'approche régionale que favorise le Conseil.

Notre message tant au Gouvernement soudanais qu'aux groupes rebelles est que nous voulons la paix dans ce pays, nous voulons que cessent les massacres et que les coupables soient punis. L'intention de notre pays est que les engagements pris soient respectés pour sauver des vies et non pas que des sanctions soient imposées. Les sanctions n'ont pas de valeur en soi. Elles sont plutôt un outil pour réaliser des objectifs supérieurs. Nous avons voté pour une énonciation sérieuse de nos objectifs. C'est uniquement si ces conditions ne sont pas remplies que le Conseil envisagera d'autres mesures.

Enfin, la demande faite par le Secrétaire général de créer une commission internationale pour enquêter sur les informations faisant état de violations du droit international humanitaire nous paraît fondamentale et urgente pour établir les faits sur le terrain. En somme, la résolution est conforme à ce que le Conseil de sécurité avait récemment décidé, et nous espérons qu'elle contribuera à un règlement rapide de la crise humanitaire au Darfour.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : La Roumanie a voté pour la résolution 1564 (2004) pour les six raisons suivantes.

Premièrement, nous estimons que le texte dont nous sommes saisis est un prolongement conforme à la résolution 1556 (2004) qui avait énoncé la voie politique définie le Conseil pour faire face à la situation dans l'ouest du Soudan. Cette résolution avait obtenu le large appui du Conseil, et nous l'avions considérée comme étant la résolution-cadre pour l'examen de la question du Soudan/Darfour par le Conseil.

Deuxièmement, la résolution est à la hauteur de l'épreuve primordiale que nous nous étions tous imposée, à savoir créer un juste équilibre entre la reconnaissance des progrès qui méritent d'être reconnus et la poursuite d'encouragements énergiques et constants au Gouvernement soudanais pour qu'il tienne pleinement les promesses et les engagements faits à la communauté internationale et à sa population avec l'urgence imposée par le drame humain qui se déroule dans la région du Darfour. La résolution est également équilibrée dans le sens où elle reconnaît la part de responsabilité des rebelles et également lorsqu'elle exhorte toutes les parties concernées à tenir pleinement compte de tous les défis auxquels le Soudan est confronté actuellement sur les plans politique et de la sécurité.

Troisièmement, la résolution envisage l'imposition de sanctions. Elle ne recommande pas leur imposition automatique, qui continue de faire l'objet d'une démarche adéquate et graduelle en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Ceci est respectueux de l'avis qui a toujours été celui de la Roumanie, à savoir que nous devrions pouvoir continuer à travailler avec le Gouvernement soudanais dans un esprit de coopération à l'exécution des engagements que ce gouvernement et la communauté internationale ont pris. C'était une raison importante de la décision, en juillet dernier, du Ministre des affaires étrangères de la Roumanie de se rendre dans le pays dans les heures qui ont suivi l'adoption de la 1556 (2004).

Quatrièmement, la résolution reconnaît la prise de responsabilité régionale dans la présente situation de crise, encourage et appuie les autres contributions de l'Union africaine pour faire face à la crise dans l'ouest du Soudan. La résolution reflète aussi comme il convient toute la coopération dont bénéficie, en appui au règlement de la situation au Darfour, l'ONU conjointement avec l'Union africaine, de la part de l'Union européenne et de nombreuses nations voisines du Soudan ainsi que de tous les coins de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Cette approche est d'une importance fondamentale pour la Roumanie qui est partisane d'une lecture et d'une exécution actualisées et consolidées des dispositions du Chapitre VIII à notre époque. C'est dans cet esprit que nous attendons avec impatience d'entendre le Président en exercice de l'Union africaine, le chef d'État du Nigéria, quand il prendra la parole au Conseil la semaine prochaine.

Cinquièmement, un nombre considérable d'informations et d'évaluations sur le Soudan et le Darfour ont été récemment recueillies par les institutions de l'Union européenne à la suite des nombreuses visites et des missions ministérielles, parlementaires et non gouvernementales effectuées sur le terrain. La formulation de la politique européenne fondée sur ces nombreuses données recueillies sur le terrain va dans le sens des déclarations faites par Washington et par d'autres capitales et de l'avis du

Secrétaire général de l'ONU, et tout ceci est conforme à la philosophie qui sous-tend la résolution 1564 (2004) qui vient d'être adoptée.

Sixièmement, en ce XXI[e] siècle, il ne devrait pas être possible à la communauté internationale – au Conseil de sécurité en particulier – de se limiter à ne considérer que d'un œil politique les événements qui ont fait des dizaines de milliers de victimes à la suite des violences ciblées, surtout lorsque ces faits tragiques signalés ne font l'objet d'aucun démenti. Le Conseil ne devrait avoir aucune hésitation morale à assumer ses responsabilités. Certes, il est vrai qu'il n'appartient pas au Conseil de tirer des conclusions juridiques, cependant il a certainement une obligation politique, juridique et morale de tirer la sonnette d'alarme et d'encourager – et à vrai dire de demander instamment – un juste examen de ces faits dans les instances appropriées.

Le Soudan est un pays important pour la Roumanie comme il l'est pour nous tous, j'en suis certain. Nous nous préoccupons tous des populations dont la vie est là-bas menacée. Dans l'examen futur de la question du Darfour, nous devrions donc nous efforcer à ce que le Conseil parle d'une voix unie. La Roumanie s'engage à continuer à œuvrer dans ce sens.

En résumé, la Roumanie appuie la résolution 1564 (2004) en tant qu'action importante du Conseil de sécurité dans l'accomplissement de ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies, convaincue qu'il modifiera le cours des événements sur le terrain pour toutes les personnes qui souffrent ou qui sont menacées dans la région soudanaise du Darfour, ce qui attestera au bout du compte de la crédibilité de notre travail et de notre présence au Conseil. La capacité du Conseil de sécurité à faire face aux crises internationales représente aussi sa capacité à donner des réponses simples aux gens ordinaires qui posent des questions directes telles que : pourquoi tant de personnes meurent-elles ou souffrent-elles à présent au Soudan? Que faisons-nous à ce sujet? En adoptant cette résolution, nous essayons également de répondre à ces simples questions.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines ont voté pour la résolution 1564 (2004) que vient d'adopter le Conseil de sécurité. La résolution donne espoir aux victimes de la catastrophe humanitaire qui se déroule actuellement au Darfour et met au défi la conscience de la communauté internationale pour qu'elle lui vienne en aide en lui apportant pain et justice. La résolution 1564 (2004) demande également aux parties au Soudan – le Gouvernement, les groupes rebelles et les milices – de sauver des vies et de protéger leur dignité et leurs biens – tout en approuvant les mesures que le Gouvernement de Khartoum a prises à cette fin et tout en leur laissant la possibilité et le temps d'en faire davantage. L'État est chargé de protéger ses citoyens. S'il n'est pas en mesure de le faire ou s'il ne le veut pas, la communauté internationale et le Conseil de sécurité ont l'autorité morale et juridique de faire en sorte que l'État soit à même d'assumer cette responsabilité.

Nous approuvons le rôle dirigeant conféré à l'Union africaine en vue du règlement pacifique de la crise et de la protection du bien-être de la population du Darfour.

L'adoption de la résolution 1564 (2004) montre également que le Conseil peut agir et agira dans des circonstances semblables. Nous approuvons cette ligne de conduite et avons donc voté pour la résolution 1564 (2004).

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Espagne.

L'Espagne estime que la résolution que nous venons d'adopter et que notre délégation a coparrainée va dans le sens des objectifs que le Conseil a toujours eus à l'esprit tout au long de la crise qui nous occupe, notamment le fait de soulager les souffrances de la population civile dans la région du Darfour et de mettre fin au conflit dans cette région et à l'impunité pour les auteurs de graves violations du droit international humanitaire.

Il s'agit d'un texte équilibré qui, tout en reconnaissant les progrès réalisés par les autorités soudanaises depuis l'adoption de la résolution 1556 (2004), notamment s'agissant de l'accès à l'aide humanitaire, reconnaît également qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les exigences du Conseil et les engagements pris par le Gouvernement soudanais soient pleinement respectés. En particulier, à ce jour, rien n'indique clairement que le Gouvernement soudanais a pris des mesures effectives en vue de désarmer et de neutraliser les milices armées et notamment les Jinjawid, ni que les attaques menées contre la population civile ont cessé.

Malgré les progrès enregistrés en un mois et demi à peine, la région du Darfour continue malheureusement d'être le théâtre de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le Conseil de sécurité ne saurait à cet égard se soustraire à ses responsabilités et doit agir en conséquence.

Afin de trouver une solution raisonnable à cette situation, le Gouvernement soudanais doit non seulement maintenir mais également accroître sa coopération avec l'Union africaine. À cet égard, la nouvelle résolution renforce le rôle dirigeant de l'Union africaine, qui est déjà reconnu dans la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité et qui, à notre avis, doit être appuyé par les États Membres et d'autres organisations internationales chaque fois que l'Union africaine elle-même le demande. Nous espérons que les promesses de coopération avec l'Union africaine se concrétiseront vite sous la forme de mesures suffisantes et bien définies.

Nous nous trouvons indubitablement devant un conflit qui a des répercussions avant tout régionales mais la menace qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales exige également le concours de l'ensemble de la communauté internationale dans la quête d'une solution.

J'aimerais souligner l'appel que la présente résolution lance au Secrétaire général pour qu'il établisse d'urgence une commission internationale d'enquête qui permette d'éclairer les faits de façon impartiale et indépendante et de prendre les premières mesures en vue d'éviter l'impunité des responsables des atrocités, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent.

Me faisant l'écho des conclusions adoptées le 13 septembre par le Conseil des affaires générales et des relations extérieures de l'Union européenne, je tiens à signaler que l'Espagne appuie pleinement l'action de l'Union africaine dans les négociations d'Abuja placées sous les auspices du Président Obasanjo, que nous espérons entendre au Conseil lors d'une séance spéciale qui aura lieu le 24 septembre prochain. À cet égard, j'aimerais souligner que la résolution que nous venons d'adopter fait pression aussi bien sur le Gouvernement soudanais que sur les groupes rebelles du Mouvement de libération du Soudan et du Mouvement pour la justice et l'égalité pour qu'ils négocient de bonne foi et de toute urgence afin de trouver un règlement durable au conflit.

Nous croyons également que rien de ce qui pourrait survenir lors des négociations d'Abuja ou sur le terrain dans la région du Darfour ne devrait empêcher une reprise rapide du dialogue du processus de Naivasha sur le conflit nord/sud, dont la conclusion est tout aussi urgente.

Mon gouvernement est convaincu que le Gouvernement soudanais, comme on peut en déduire des lettres qu'il a adressées à la Présidence du Conseil, respectera les exigences du Conseil de sécurité et coopérera pleinement avec le Secrétaire général et son Représentant spécial, avec l'Union africaine dans tous les aspects de son action face à cette crise, ainsi qu'avec la commission internationale d'enquête une fois qu'elle sera établie et entrera en fonctions.

Le Conseil doit rester saisi de toutes ces questions afin de pouvoir, à l'avenir, prendre les dispositions qui s'imposent sans aucune sorte d'automatisme ou de préjudice.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercier de votre coopération et de la possibilité que vous nous avez offerte de dialoguer dans ces circonstances très difficiles.

Le Conseil de sécurité a enfin terminé ses consultations sur les moyens pouvant permettre à mon gouvernement de continuer d'honorer les engagements pris suite à l'adoption hâtive de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, le 30 juillet 2004. La résolution était à peine adoptée que nous avons vu le coup fatal que cela a signifié pour les efforts inlassables déployés par mon pays et la marche des négociations placées sous les auspices de l'Union africaine, présidée par le Président du Nigéria, M. Obasanjo, à Abuja. Les espoirs de paix et de prospérité de la population de mon pays et des citoyens du Darfour se sont évanouis dès la présentation du projet de résolution qui vient d'être adopté.

Le Gouvernement soudanais a montré qu'il a honoré ses engagements dictés par sa responsabilité envers ses citoyens partout au Soudan. La preuve la plus manifeste de cet engagement réside précisément dans le rapport du Secrétaire général et dans l'exposé de son Représentant spécial, qui exposent clairement les résultats accomplis dans d'autres domaines ainsi que les sphères dans lesquelles des mesures s'imposent pour que la résolution 1556 (2004) soit appliquée.

Nous voudrions réaffirmer ici la poursuite de nos engagements, même si nous sommes profondément convaincus qu'un grand nombre des paragraphes de la résolution adoptée aujourd'hui sont particulièrement injustes et iniques. Les membres du Conseil savent mieux que quiconque que les causes profondes du problème résident dans les retards économiques et sociaux du pays. C'est pourquoi, nous nous demandons si les mesures de sanctions aideront à résoudre le problème ou si, au contraire, elles ne l'exacerberont pas en allant à l'encontre des mesures prises en vue de le régler. Par ailleurs, les mesures relevant de l'Article 41 de la Charte, dont il est fait mention dans la résolution 1556 (2004), ne peuvent être prises qu'en cas de non-respect de la part du Gouvernement.

Toutes les personnes présentes dans la salle ont lu le rapport du Secrétaire général et entendu l'exposé fait par son Représentant spécial, M. Jan Pronk. L'un ou l'autre a-t-il parlé d'un non-respect de la résolution par le Gouvernement? Non. Malgré sa piètre qualité et les dispositions injustes qu'elle peut contenir, la résolution d'aujourd'hui évoque la coopération fournie par mon gouvernement. Pourquoi d'aucuns insistent-ils pour punir le Gouvernement soudanais, alors qu'il est incontestable qu'il coopère?

Encore une fois, nous attirons l'attention des membres du Conseil sur le fait que le monde entier attend la justice et un traitement crédible à l'égard des nations. Évite-t-on d'être sélectif? Les crises internes qui éclatent dans les pays en développement sont-elles exploitées au profit d'objectifs politiques ou sont-elles utilisées pour masquer des pratiques ou des crimes contre d'autres peuples? Ces questions pourraient nous inciter à faire l'éloge, au sein de cet organe, des pays qui soutiennent sans faillir le droit et la justice et qui cherchent à dialoguer de façon intègre, dans le respect des principes de la Charte, lesquels triompheront toujours du mal. L'histoire de l'Organisation regorge de morales à ce sujet.

La résolution aurait pu être de meilleure qualité si l'on avait attendu avant de l'adopter et évité d'agir avec la précipitation voulue par certains pays. Il en a résulté un texte partial, qui vise uniquement à réaliser les objectifs politiques de ses auteurs. Le point de mire de la résolution va totalement à contre-courant du rapport du Secrétaire général, de l'exposé de son Représentant spécial et de la situation qui règne sur le terrain. Elle adopte un angle qui met en opposition le Gouvernement et la population du Darfour. Elle décourage cette dernière à rechercher une solution à la crise actuelle au lieu de l'inciter à continuer de coopérer et de participer aux efforts de paix et de prospérité.

À cet égard, le Conseil a très souvent fait remarquer que les pourparlers de paix constituaient le meilleur moyen de redresser la situation au Darfour. Nous sommes plusieurs fois montés au créneau contre les messages du Conseil risquant d'avoir des effets négatifs sur le processus de paix en cours. Cette regrettable ligne de conduite a transparu dans les termes rigoureux de la résolution 1556 (2004), qui a fait échouer les négociations d'Addis-Abeba en juillet dernier, du fait de l'intransigeance des groupes rebelles consécutive à l'adoption de la résolution, et ce malgré la présence de progrès. Par ailleurs, sous l'effet conjugué de la résolution d'aujourd'hui et des efforts acharnés que les États-Unis déploient depuis peu, en raison de l'implacable campagne politique qui s'y déroule actuellement, les négociations d'Abuja ont échoué alors que les deux parties étaient sur le point de s'entendre sur la deuxième question à l'ordre du jour, concernant les problèmes de sécurité. Or, les rebelles ont même refusé de signer le protocole humanitaire.

La hâte et les pressions qui ont entouré, aujourd'hui, l'adoption de la résolution procèdent du fait que le texte vise uniquement à satisfaire le Congrès américain, qui se considère comme la seule conscience du monde et pense jouir du droit divin de décider du destin des peuples, alors que l'on se croirait plutôt dans le conte des habits neufs de l'empereur. Mais, ailleurs, des millions de personnes ne sont pas aveugles à leurs faiblesses. Elles voient sur leurs écrans de télévision les crimes qu'ils commettent au quotidien : meurtres de femmes et d'enfants, destruction de logements partout dans le monde – en Afghanistan, en Iraq et en Palestine – tortures de prisonniers et d'innocents dans les prisons d'Afghanistan, d'Iraq et de Guantanamo.

Si nous comprenons la position de certains États, même de ceux qui ont voté en faveur de la résolution, qui l'ont parrainée ou qui se sont exprimés avec franchise lors des consultations, nous n'en dirons pas autant de ceux qui soutiennent l'injustice dans le seul but de rejoindre les rangs du quatuor de la tyrannie. Pourtant, nous sommes surpris par la position d'un État que nous croyions plus honnête que le pays qui a toujours commis des injustices de manière extrêmement partiale et entièrement subjective. Cet État a certainement pensé que le Soudan serait une proie facile, qui lui permettrait de se faire pardonner son adhésion à la coalition internationale dans la guerre illégale contre l'Iraq.

L'adoption de la résolution a fait avorter toutes les négociations en cours et sapé les efforts déployés par l'Union africaine sous la houlette du Président Obasanjo, avec toute sa sagesse africaine. La preuve en est que les rebelles ont formulé à la dernière minute des conditions impossibles qui sont reprises du texte du projet de résolution initial qui a été présenté au Conseil.

Nous espérons que le Conseil sera honnête avec lui-même lorsqu'il prétend appuyer les efforts de l'Union africaine. À cet égard, il devrait examiner avec soin la résolution qu'il vient d'adopter pour savoir s'il rend vraiment justice à cette question de façon objective et non de façon superficielle. L'histoire en sera le meilleur juge.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Soudan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Danforth (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je n'avais pas l'intention de reprendre la parole jusqu'au moment où, malheureusement, le représentant du Soudan s'est écarté de l'objet de notre débat pour se lancer dans ce que nous estimons constituer une attaque déplacée et injustifiée contre les États-Unis, attaque sans aucun rapport avec la question dont le Conseil est actuellement saisi.

L'objet de la présente séance du Conseil de sécurité est, encore une fois, de protéger la population du Darfour qui connaît de terribles souffrances sans commune mesure avec les drames du monde d'aujourd'hui. Cette population subit des attaques armées perpétrées par des milices mais aussi des attaques directes du Gouvernement soudanais. Et elle continue de subir des attaques après que ce gouvernement a conclu un accord de cessez-le-feu, après qu'il a publié un communiqué commun avec le Secrétaire général dans lequel il s'engageait à désarmer les Jinjawid, et après que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1556 (2004). Et il s'agit d'attaques menées à l'aide d'hélicoptères qui tirent sur des villages de civils.

Voilà la question dont est saisi le Conseil de sécurité. Cela n'a rien à voir avec l'attaque cinglante lancée par le représentant du Soudan contre les États-Unis.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 5.